

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : École d'arts plastiques – Régie du Centre d'Art Contemporain (CAC), réduction ponctuelle sur les tarifs des livres et œuvres d'artistes.

Mesdames, Messieurs,

Créé en mai 2010 le Centre d'Art Contemporain – Ateliers de l'Imprimé a pour projet artistique et culturel de :

- sensibiliser et accueillir les publics*
- soutenir la création en relation avec les artistes (commande, production, exposition)*
- développer des résidences*
- mettre en place une politique éditoriale et de communication*
- enrichir le fonds de l'artothèque*
- mettre en oeuvre des actions de sensibilisation en direction des différentes composantes du public en lien avec l'école d'arts plastiques.*

Lors des résidences, les artistes réalisent une ou des œuvres vouées à enrichir le fonds de l'artothèque communautaire sans contrepartie financière.

En ce qui concerne les éditions de livres d'artistes, le programme s'articule autour de deux types de publications :

- des catalogues qui rendent compte d'un travail de création effectué au CAC (appelé livre d'artiste),*
- des catalogues sur une exposition thématique collective ou monographique (exposition d'un seul type d'imprimé).*

Par ailleurs, deux associations satellites de l'école d'arts plastiques "Cardinaux" et "Les amis de l'artothèque" ont fait don à la CAPC en 2012 d'un grand nombre d'oeuvres et de livres d'artistes.

Afin que, dans le cadre du Centre d'Art Contemporain – Ateliers de l'Imprimé, la collectivité puisse proposer un tarif promotionnel pour les fêtes de fin d'année et ainsi faire découvrir l'art contemporain à un public toujours plus large, il est proposé des réductions sur les tarifs en vigueur sur les oeuvres et les livres édités avant 2015 ainsi que ceux disponibles suite aux dons des 2 associations :

- 30% sur les tarifs en vigueur des oeuvres, du 1er octobre 2015 au 15 janvier 2016*
- 50 % sur les livres, à compter du 1er octobre 2015.*

** * * * **

VU l'article 3 alinéa II.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et

Délibération du bureau prise par délégation

du 14 septembre 2015

n°17

page 2/2

sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n° 6 du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire dont l'École d'Arts Plastiques,

VU la délibération n° 6 du bureau communautaire du 3 mai 2010 créant le Centre d'Art Contemporain –Ateliers de l'Imprimé,

VU les délibérations des conseils communautaires n° 18 du 28 juin 2010, n° 15 du 13 décembre 2010, n°19 du 18 avril 2011 et n° 21 du 17 octobre 2011, relatives à l'édition de livres et oeuvres d'artistes dans le cadre de la régie du Centre d'Art Contemporain,

VU la délibération n° 22 du conseil communautaire du 3 décembre 2012 relative à la vente de livres et œuvres d'artistes suite aux dons des associations « Cardinaux » et « Les Amis de l'Artothèque »,

CONSIDERANT qu'il convient d'adapter les tarifs des œuvres et des livres du centre d'art contemporain – Ateliers de l'Imprimé afin de valoriser ces collections auprès du public,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- de valider les réductions sur les tarifs en vigueur sur les œuvres et les livres édités avant 2015 :
 - 30% sur les tarifs des oeuvres, du 1er octobre 2015 au 15 janvier 2016
 - 50 % sur les tarifs des livres, à compter du 1er octobre 2015
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le produit des ventes sera enregistré sur la ligne 312.2/7088/5120.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 18/09/2015

Publié au siège de la CAPC, le 17/09/2015

n° 5622

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER